

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 21

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les membres du jury ont discuté et adopté le programme.

Le Conseil fédéral a mis à la disposition du jury une somme de 5000 francs pour être répartie en primes entre 3 projets au minimum et 5 projets au maximum. Le jury est chargé de fixer le nombre des projets primés, ainsi que le montant des primes.

Le verdict du jury sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin Technique de la Suisse romande*.

Après leur classification par le jury, tous les projets seront exposés publiquement à Berne, pendant deux semaines.

Les projets primés deviendront la propriété de la Confédération. Le Conseil fédéral pourra en faire usage pour la construction comme bon lui semblera. Il s'entendra, si possible, avec l'auteur de l'un des projets primés pour l'élaboration des plans définitifs ; il pourra aussi le charger de la direction des travaux, mais se réserve néanmoins toute sa liberté.

Emplacement. Sa longueur est de 81 m., sa largeur de 33^m.17. Il est limité au Nord-Ouest par la rue Léopold-Robert, au Nord-Est par la rue de l'Avenir, au Sud-Est par la place de la Gare et au Sud-Ouest par la rue de l'Abeille.

Alignements. Toutes les parties des façades doivent se tenir en retrait des lignes *a b*, *b c*, *c d* et *d a* du plan ; par contre, les escaliers peuvent avoir jusqu'à 1^m.20 de saillie sur les trottoirs.

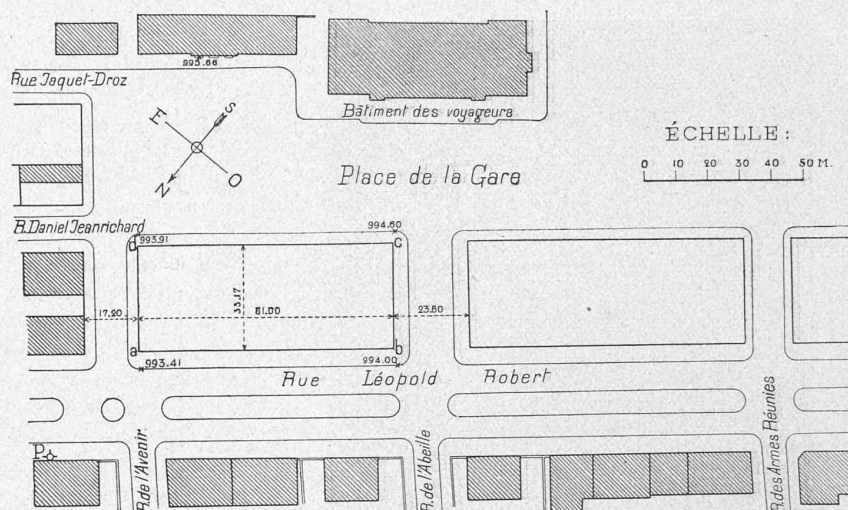
Hauteur des constructions. Suivant convention passée avec la Commune de La Chaux-de-Fonds, il est entendu qu'aucune restriction ne sera faite quant à la hauteur des diverses parties de l'édifice.

Disposition. Le plan du rez-de-chaussée joint au présent programme démontre, d'une manière générale, de quelle façon on pourrait obtenir une répartition pratique des locaux. Les concurrents ne sont cependant pas tenus de se conformer aux dispositions de ce plan.

On tient beaucoup à un bon aménagement et éclairage des escaliers et corridors. Des lieux d'aisance suffisants et bien aménagés, pour les deux sexes, doivent être disposés au rez-de-chaussée et au premier étage. La salle des guichets doit se trouver du côté de la rue Léopold-Robert, sur la façade principale. Il sera prévu un chauffage central.

Caractère de l'édifice. Conformément à sa destination, la construction présentera un caractère monumental sans recherche de luxe.

A valeur artistique égale, la préférence sera accordée aux



Plan de situation.

projets dont l'exécution offrira le moins de difficultés et occasionnera le moins de frais de construction et d'entretien.

Locaux. La spécification des locaux demandés est contenue dans un tableau adjoint au programme de construction ; en outre, des explications complémentaires sur le fonctionnement des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, sont données dans une annexe.

Pour renseignements, s'adresser à la Direction des constructions fédérales, Département de l'Intérieur, à Berne.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E². I. L.

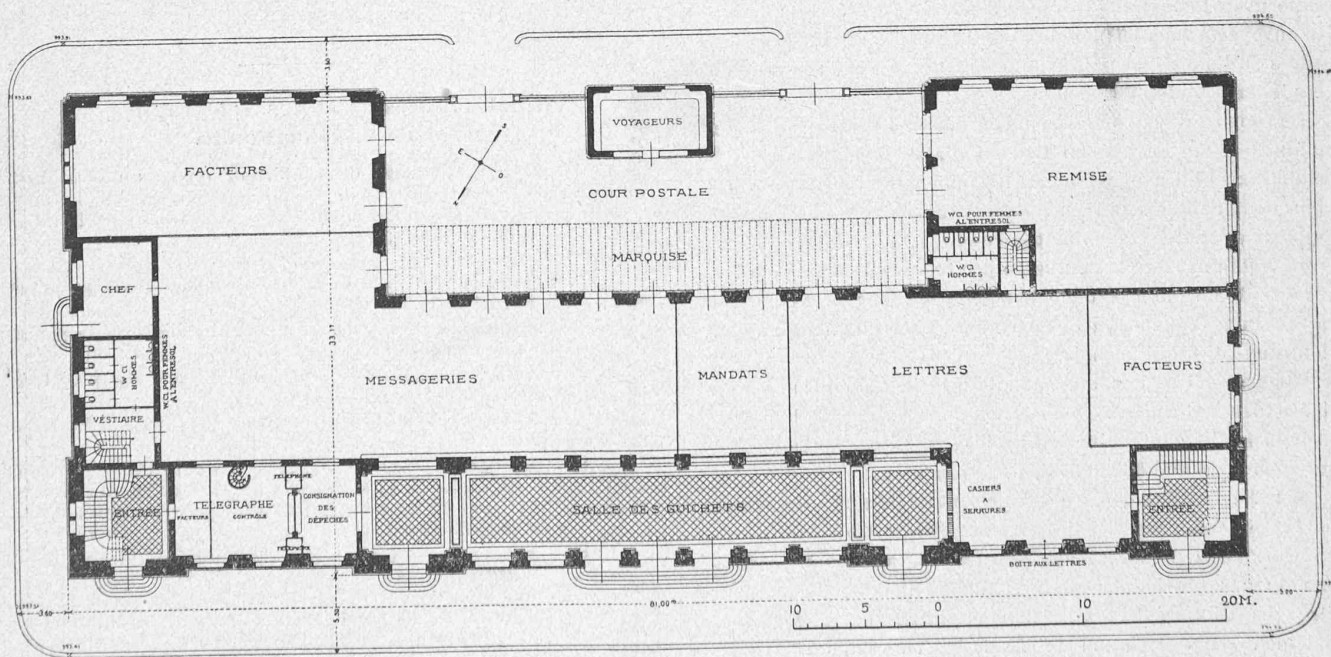
Demande d'emploi.

Un jeune ingénieur-constructeur cherche place. (18)

Offre d'emploi.

On cherche, pour la direction d'un chemin de fer près Barcelone, un ingénieur au courant de l'exploitation des chemins de fer, connaissant bien la locomotive à vapeur et si possible la langue espagnole. (19)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.



Plan schématique d'un rez-de-chaussée pour l'Hôtel des postes et des télégraphes à La Chaux-de-Fonds.